

Brandivy

INFOS



N°52 - Décembre 2017



Sommaire

Mot du Maire	p.2
La vie municipale	
- Etat Civil	p.3
- Urbanisme	p.4
- En avant première.....	p.5
Délibérations.....	p.6
La Vie Associative	p.7-21
Informations diverses.....	p.22-26
Mémento.....	p.27

Le Mot du maire



2017, une année riche en évènements.

En premier lieu, et je tiens très chaleureusement à vous remercier d'avoir renouvelé votre confiance à mon équipe, en partie reconstituée, avec plus de 72% des votes exprimés. Après une période un peu perturbée nous avons donc pu reprendre avec enthousiasme nos travaux.

Nous avons mené à bien deux chantiers qui nous tenaient à cœur, et dans lequel mon adjoint Pascal Hérisson s'est complètement investi, celui de la modification du PLU et celui du changement d'orientation du règlement concernant notre très prochain lotissement de Kerican.

Chantier qui nous a amené à une relecture complète des nombreux règlements de zonages afin de leur apporter plus de souplesse.

Je rappelle qu'une modification du PLU ne concerne absolument pas celui des zones constructibles ou non constructibles. N'était concerné que ce que nous avons le droit de construire sur les zones concernées.

Nombre de dépendances, pentes de toitures, retrait des portails, aspect des constructions et matériaux utilisés, corrections d'erreurs matérielles sur le précédent PLU

Nous n'avons pas obtenu satisfaction sur tous les points de la part des services de la Préfecture, mais pour l'essentiel notre nouveau PLU devra vous apporter plus de souplesse dans vos projets.

Notre Lotissement, dont la demande de permis d'aménager doit être déposée avant le fin de l'année, a donné lieu à de nombreuses réunions de la commission urbanisme. Il pourra sans délai s'étendre à la zone 2aub pour que nous puissions l'aménager sans restriction et que nous puissions respecter les obligations de la loi sur l'eau pour réaliser les infrastructures d'écoulement des eaux pluviales vers la route du Lavoir.

Nous avons aussi obtenu qu'une dizaine de longères vouées à devenir des ruines du fait de l'interdiction de les transformer en habitations au seul motif qu'elles ne sont plus aujourd'hui situées sur un siège d'exploitation agricole, soient autorisées à en demander le changement de destinations. Défendre la conservation de notre patrimoine bâti est aussi une de nos priorités.

Notre nouveau PLU, après approbation par les services de la Préfecture, est désormais définitivement adopté.

Le permis de construire pour l'aménagement de notre salle polyvalente aux normes PMR doit aussi être déposé avant fin décembre. Il nous restera à programmer les travaux pour limiter les perturbations de son utilisation.

Nous avons aussi poursuivi l'entretien de nos routes. Deuxième tranche de la réfection de la route de Kermillard, réfection de la buse en traversée de route au Resto, le bicouche de la route de Foliorh doit être réalisé avant la fin de l'année.

J'ai par ailleurs consacré près de 50 % de mon temps à notre nouvelle agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) pour participer aux très nombreuses réunions préparatoires à la mise en place de notre nouveau territoire.

Nos petites communes n'ayant qu'un seul représentant dans les instances de GMVA, je me suis fait une obligation d'être présent à la quasi-totalité des réunions afin de prendre connaissance de toutes les spécificités de notre nouveau territoire et d'exprimer à chaque fois que de besoin mon avis en votre nom. De l'avenir de GMVA devrait dépendre une large partie du devenir de nos communes.

Merci sur ce point à Pascal, Marie-Claude, Patrick et Martine, mes adjoints d'avoir su au quotidien et avec un tel enthousiasme, m'accompagner dans toutes les tâches municipales.

GMVA devra se substituer, à partir de janvier 2018 et jusqu'en 2020 à un certain nombre des compétences exercées aujourd'hui par les Communes ; Telles les zones d'activités économiques, la gestion de l'assainissement collectif et individuel, la gestion de l'eau et des risques d'inondations. Nous nous sommes par contre opposés au transfert de la compétence PLU à l'AGGLO. Tous les services auxquels les habitants de l'ancienne Agglomération de Vannes Agglo pouvaient accéder seront désormais proposés à toutes les 34 communes de GMVA. Nous serons rapidement en mesure de vous informer des avantages de cette nouvelle agglomération.

En attendant de vous en dire plus sur nos projets à venir, permettez-moi de vous souhaiter une très bonne et heureuse nouvelle année 2018.

Le Maire, Jean-Marie FAY

La vie municipale

État civil

Mariages 2017

LE MOULEC Anthony & ROUXEL Noémie	06/05/2017
DEGERMANN Patrice & RUELLAN Estelle	15/07/2017
POULAIN Alexandra & GESLIN Aurélie.....	25/08/2017
CADUDAL Jean-Marc & JAN Marie-Cécile	30/09/2017



Naissances 2017

VESLIN Sacha	27/01/2017
OSTIN Milàn	08/03/2017
ANDRE Kelvyn.....	16/03/2017
LAMARCHE Raphaël.....	22/03/2017
BOREL Syne	04/04/2017
BOURHIS Aimie.....	17/04/2017
HERVIEUX Lucas.....	21/04/2017
HERVÉ Niels.....	20/05/2017
BERTHOIS Finn	17/08/2017
CORMIER Lou.....	25/08/2017
DIJOUX Mila	30/09/2017
RYDER Ainhua et Aylan	25/11/2017
POULAIN Marjane et Titouan	29/11/2017
GUILLOUZOUIC Lucas	02/12/2017



Décès 2016 & 2017

LE BAGOUSSE René	30/11/2016
ASSAATACH Sophia.....	06/01/2017
KERCRET Rémy	13/01/2017
KERVADEC née ROSNARHO Marie.....	28/01/2017
LE GUERNEVE née LE PALUD Antoinette	11/03/2017
LE GUILLANT Pierre.....	15/03/2017
ROBINO née KERLO Marie-Louise	17/03/2017
SIMON Jacques.....	30/03/2017
LE PALUD Guy.....	10/04/2017
CORMAT épouse LAIGO Marie	05/06/2017
LE JOSSEC née LE PALUD Marie	27/06/2017
QUONIAM née DERIAN Irène.....	16/07/2017
LE GUILLANT néeLE MAREC Yvette.....	31/07/2017
LE PALUD née JAN Marie	25/08/2017
ROPERT née KERNEUR Ambroisine	29/08/2017
LE PLÉNIER née MARY Annie	19/09/2017



La vie municipale

L'urbanisme

● PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

ANNÉE	NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
2016	CAHET-FLEURY Marine	Extension maison	Kerlande
2017	NOUAR Sébastien & Angélique	Maison	Le resto
	COUANTIC Cédric & JÉGOUX Marie-Laure	Maison	Le Tolgoët
	GUEGUIN Magalie	Abri pour animaux	Coët-Quenah

● PERMIS DE DÉMOLIR :

NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
LE GOÏC MICHEL	Poulailler	Coët-Quenah

● DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES - 2017

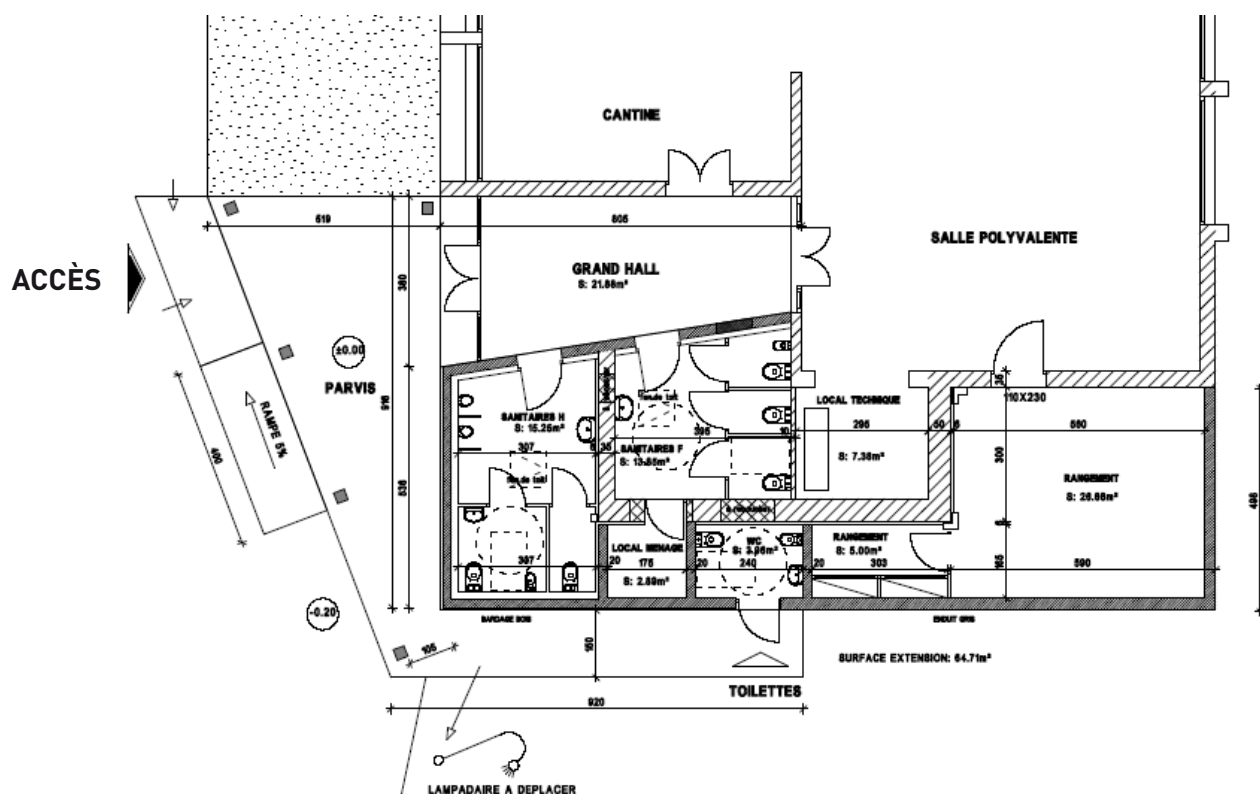
NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
SATIN Benjamin - PLANCHENAUT Sarah / KERSUZAN Cédric - LE BOULAIRE Anne-Cécile	Clôture grillage en mitoyenneté	Impasse Lann Grégu
TRÉHIN Gwenahél	Clôture + portail	12 La Maison Neuve
VERDET Gaël	Dépendance 19,90 m ²	Le Vialgët
LE BLEVEC Stéphanie & DELACROIX Pascal	Oeil de boeuf	8 rue des Bruyères
RODRIGUEZ Tony	Extension maison 12 m ²	Kernabessec
PEYRE Jean-Jacques	4 puits de lumière + 2 vélux	Les Vieilles Granges
GIRAUD Guy	Isolation par l'extérieur	3 rue de la Grotte
ROZELIER Christophe	Création + changement d'ouvertures	Plunian
RYDER Cédric	Extension 40 m ²	4 Lann Grégu
FERRAND Cécile	Modification de façades (portes + fenêtres + vélux)	14-16 rue de la Vallée du Loch
LEFEBVRE Michel	Division de parcelles	Lann Grégu
LE MELLEUC Lucien	Habillage en ardoise sur les 2 têtes de cheminées	18 La Maison Neuve
GUILLEMOT Xavier	Agrandissement baie vitrée	14 rue de Kerlann
CORMIER Arnaud	Création de baie vitrée + fenêtres de toit + changement de toiture	Kernabessec
TANGUY Stéphane	Transformation garage en salon et appentis en garage	Kernabessec
JEGAT Patrice	Pose de vélux sur garage	Botquelen
QUELO André	Extension maison	Rue le golher
ROUET Line	Division de parcelle	Le Poteau
PENHOUE Jean-François	Pose de vélux	Le Resto
KERVADEC Gérard	Réfection de toiture	Le Tremer
VERDET Gaël	Extension 20 m ²	Le Vialgoët
JANVIER Jacky	Transformation abri bois en cuisine	Le Grello

En avant première

L'avant-projet de rénovation de notre salle polyvalente.

Sanitaires aux normes Personnes à Mobilité Réduite - Agrandissement pour créer un local de rangement et toilette extérieur ainsi qu'un auvent pour protéger l'entrée.

Les travaux seront réalisés dans le courant du premier semestre 2018.



VUE SUR L'ENTREE

Délibérations

Les délibérations sont visibles en mairie ou accessibles sur le site internet www.brandivy.fr

■ Conseil Municipal du 20 mars 2017

- Opposition au transfert de la compétence PLU à Golfe Morbihan VANNES AGGLOMERATION - vote à l'unanimité
- Vente d'un monument funéraire dans le cimetière communal - vote à l'unanimité
- Octroi de subvention aux associations Zénitude et Grouiad Eid Erhoah Eh Bredeui - vote à l'unanimité
- Vote à l'unanimité du compte administratif et du compte de gestion du budget commune - année 2016
- Vote à l'unanimité du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement - année 2016
- Vote à l'unanimité du compte administratif et de gestion-budget annexe lotissement Hameau de Kérican - année 2016
- Vote à l'unanimité du compte administratif et de gestion du budget centre bourg - année 2016

■ Conseil Municipal du 14 avril 2017

- Procès-verbal élection du Maire et des adjoints - vote à l'unanimité
- Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et adjoints - vote à l'unanimité
- Fixation du nombre d'adjoints du Maire - vote à l'unanimité

■ Conseil Municipal du 24 avril 2017

- Mise en place des commissions communales - vote à l'unanimité
- Vote du budget primitif 2017 - vote 13 voix pour, 2 abstentions
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 : vote à l'unanimité
- Affectation de résultat de l'exercice 2016 du budget communal et du budget assainissement - vote à l'unanimité
- Maintien à l'unanimité du tarif redevance assainissement
- Vote des budgets primitifs 2017 assainissement, centre bourg et lotissement Hameau de Kérican - votes à l'unanimité
- Election des délégués au Syndicat Intercommunal en alimentation en eau potable (SIAEP), au SIVU (centre de secours de Grand-Champ), à la mission locale du pays de Vannes, à Morbihan Energie - vote à l'unanimité
- Désignation du correspondant défense et du référent sécurité routière - vote à l'unanimité

■ Conseil Municipal du 30 juin 2017

- Elections sénatoriales 2017 - désignation des délégués et des suppléants
- Application du droit des sols - application d'une convention - vote à l'unanimité
- Rythmes scolaires : retour de la semaine de 4 jours - vote à l'unanimité
- Cession de parcelle ZB 149 et ZB33 - vote à l'unanimité
- Vote des subventions 2017 au profit des associations - vote à l'unanimité
- Programme de voirie 2017 - vote à l'unanimité
- Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire - vote à l'unanimité
- Mise en place du dispositif argent de poche - création d'une régie d'avance - vote à l'unanimité
- Election des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale - vote à l'unanimité

■ Conseil Municipal du 15 septembre 2017

- Adhésion à la Mission du Conseil en Energie Partagée (CEP) de Golfe Morbihan Vannes Agglomération - du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021 - vote à l'unanimité
- Destruction des nids de frelons asiatiques : participation de la commune - vote à l'unanimité
- Actualisation de la convention avec le service paie du Centre de Gestion du Morbihan - vote à l'unanimité
- Tarif des repas servis à la cantine scolaire - année scolaire 2017-2018 - vote à l'unanimité
- Echange terrain commune-QUELO - vote à l'unanimité
- Travaux de mise aux normes PMR de l'accès à la salle de conseil municipal - 14 voix pour - 1 abstention
- Maintien des tarifs tickets de cantine (adulte et enfant) et de la majoration sans réservation - vote à l'unanimité
- Classement de la voirie communale sans enquête publique - vote à l'unanimité
- Animations sportives pour les enfants de 4 à 10 ans - renouvellement de la convention avec l'association profession sports année 2017-2018 - vote à l'unanimité
- Budget assainissement - décision modificative n°1
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde - vote à l'unanimité
- Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes PMR des toilettes de la salle polyvalente - espace de rangement et sanitaire extérieur - vote : 14 voix et 1 abstention
- Acquisition d'un logiciel cantine et garderie - vote à l'unanimité
- Garderie municipale - maintien des tarifs 2017-2018 - vote à l'unanimité
- Ligne de trésorerie de 2005 : conclusion d'un accord transactionnel avec le Crédit Agricole - vote à l'unanimité

■ Conseil Municipal du 30 octobre 2017

- Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme - vote à l'unanimité
- Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU - Hameau de Kérican - vote à l'unanimité
- Nouveau devis pour la réfection de la voirie - foliorh - vote à l'unanimité
- Avenant pour l'adhésion au SATESE - année 2018 - vote à l'unanimité
- Renouvellement de la convention FGDON - année 2018-2020 - vote à l'unanimité
- Création d'un copil pour la mise à jour de l'inventaire des zones humides et cours d'eau - vote à l'unanimité

La vie associative

Les vétérans de l'AS Brandivy

Début septembre, les vétérans ont rechaussé les crampons pour une nouvelle saison. Pour le moment, l'effectif est de 19 joueurs mais il est possible qu'il y ait encore 1 ou 2 arrivées. Le 17 septembre, ils ont attaqué le championnat en battant Moréac 4 à 1 et le 24, ils ont battu en coupe la GSA de Brandérion 6-3. Ils devront affronter Queven puis Crach dans cette coupe avant de connaître la suite.

Mais, pour eux, le clou de la saison sera la fête qu'ils vont organiser le 26 mai car c'est la 20^{ème}. Créé en 1997 par Guy Giraud et Daniel Le Boulaire, les vétérans veulent marquer le coup en invitant tous les joueurs qui ont, à un moment ou à un autre, joué dans cette équipe.

Vous êtes ancien joueur ou vous voulez taper le ballon le dimanche matin, alors rejoignez-les, vous serez les bienvenus.



Contact : Christian Kerbart 06 31 61 74 18 ou Pascal Le Corre 06 84 89 79 21

Repas du CCAS

Le dimanche 22 octobre 2017, 90 personnes se sont réunies à la salle polyvalente pour partager, dans une excellente ambiance, le repas préparé par une trentaine de bénévoles dont les élus qui, par respect pour leurs aînés, ont symboliquement servi le « festin » aux convives.

Les doyens : Madeleine PRISSET (96 ans), et Aimé BOURHIS (91 ans), ont tous deux reçus un cadeau offert par le CCAS.

Certains Brandiviens vivant depuis peu à GRAND-CHAMP et à PLUVIGNER ont également partagé cette belle journée et ont déjà repris rendez-vous pour l'an prochain.

Un grand merci aux fidèles cuisiniers que sont Jean-François LAIGO, Michel et Marie-Paule PRADIC et merci également aux très nombreux bénévoles qui ont effectué le service, les courses, la décoration et l'animation !!

Rendez-vous en octobre 2018 !



La vie associative

Association Zénitude

Nous avons « le sport » qui **VOUS** convient, n'hésitez plus rejoignez-nous vite !!

Trois nouveautés pour cette nouvelle saison sportive!

- Le **hip-hop**, de 6 à 10 ans et plus, le **mardi soir à partir de 18h30 avec Marina**.
- La **zumba des doudous**, pour les petits bouts de 5 ans, le mercredi à 16h00 avec **Audrey**.
- Le **Step**, le vendredi à 19h00 avec **Alan**.

Et toujours, les cours de Pilates avec **Mireille (inscriptions closes)**.

Avec **Audrey**,

- Le **Piloxing** (Le Piloxing vise à brûler un maximum de calories, à travailler le cœur et l'endurance et à muscler l'ensemble du corps de façon harmonieuse. Une perte allant jusqu'à 900 calories par séance d'une heure, le développement d'une musculature fine, sèche et harmonieuse et une amélioration de la résistance à l'effort. Inventé par une spécialiste suédoise du fitness, les cours de Piloxing associent des mouvements de boxe, de fitness et de danse, ainsi que des postures de Pilates. Le tout sur une musique entraînante, avec des enchaînements chorégraphiés, pour le côté ludique), le **mercredi 19h00**.
- La **Zumba adultes** (La Zumba est un programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité. Les chorégraphies s'inspirent principalement des danses latines mais aussi de styles variés comme la danse du ventre ou la Quebradita.), le **jeudi à 19h30**.
- La **Zumba kids**, de 6 à 12 ans et plus, le **mercredi après-midi dès 16h45**.



zenitude.brandivy@gmail.com

Ta seule limite c'est toi même, ne limite pas tes défis, défis tes limites !!!!

Brandivy : Pardon de notre Dame de Lourdes

Dès le samedi 26 août, les bénévoles s'activaient pour la préparation du 41^{ème} Pardon de la Grotte de Lourdes : montage des chapiteaux, et corvée de pluches.

Le dimanche, un beau soleil accueillait les participants à la messe célébrée à 11h00 à la chapelle par le père Gwenaël Airaut, recteur de la paroisse, et par le diacre Erwan L'Haridon. Comme il est habituel, la chapelle se révélait trop petite pour accueillir tous les fidèles et les retardataires durent suivre la messe depuis l'extérieur où des bancs avaient été installés. En fin de cérémonie, trois enfants qui faisaient leur baptême étaient présentés à l'assemblée.



Dès 13h00, ce sont plus de 200 convives qui étaient attablés dans la salle polyvalente et sous un chapiteau adjacent. Le repas, servi à l'assiette comme à l'accoutumée (spécificité du pardon de Brandivy), fut apprécié de tous. Des retardataires arrivèrent au compte-gouttes jusque vers 13h30. Au total, ce fut 230 repas servis par les bénévoles. Cette année, une innovation : des repas à emporter étaient proposés pour les personnes ne pouvant être présentes. C'est ainsi 40 repas supplémentaires qui furent délivrés.

Le cercle celtique Yaouankiz Gregam a animé l'après-midi, accompagné de deux sonneurs, pendant que les plus courageux des fidèles entamaient une descente digestive vers la chapelle pour assister aux vêpres de 16h00.

Une journée festive passée sous un soleil généreux. L'année prochaine, le pardon fêtera les 20 ans de la chapelle. Il se murmure que Monseigneur Centène pourrait être présent.

Association pour la Promotion
et la Vie de la paroisse



La vie associative

Grouiad eid arhoah e Bredeuñ

Après une année bien remplie, nous voici prêts à entamer une nouvelle saison.

En 2016-2017, nous avons organisé 5 veillées chantées au bar du Bobay. Et bien sûr, nous avons accueilli nos amis Cornouaillais durant le week-end de Pâques.

36 personnes ont été reçues dans des familles de Brandivy et des environs. Un après-midi au domicile partagé, une soirée d'accueil, un pique-nique à la grotte, un défilé, un fest-noz ont eu lieu dans notre commune. Un autre fest-noz s'est déroulé à Bignan. Nous avons également, à l'occasion du pot d'accueil organisé par la mairie, rendu hommage à Sandy Enwistle, Averill Chegwidden, et Denise Kervadec qui nous ont quittés trop précocement. Sandy et Averill étaient des fidèles du festival. Denise a longtemps été trésorière de l'association. Elle s'est rendue plusieurs fois en Cornouailles avec les membres de Grouiad Eid Arhoah.

La saison 2017-2018 verra de nouvelles veillées chantées... Si vous désirez partager ces moments conviviaux, guettez les dates dans les journaux locaux ! Nul besoin d'être un grand chanteur... Tout le monde participe à son niveau... C'est le répertoire de chant traditionnel qui est exploré, et c'est principalement du chant à répondre... En français et en breton... Parfois des histoires sont racontées....

Et bien sûr, nous nous rendrons en Cornouailles pour le festival Aberfest. Si vous voulez nous rejoindre et découvrir la Cornouaille, n'hésitez pas à prendre contact. L'accueil se fait dans des familles et c'est souvent l'occasion de créer des liens d'amitié durables.

Un numéro de téléphone pour de plus amples informations : 02 97 56 12 87 Ou 02 97 56 12 84



Comité d'Organisation Sportif de Brandivy

Après ces deux belles premières années d'existence, le COSB a continué sur cette excellente dynamique pour l'année 2017.

Bien qu'exceptionnellement cette année l'association n'a pas pu organiser les courses cyclistes d'avril au coeur du bourg de Brandivy pour ne pas bloquer l'accès aux urnes pour les élections présidentielles, plusieurs dates ont été retenues.

Le 4 juin, le COSB a relancé le concours de pêche habituellement organisé par le club de football à l'étang de Coët Cuhan avec de très bon retours. L'association était également présente, comme l'an passé, à l'Etang de la Forêt pour clore l'année 2017 par la 7^{ème} édition du très apprécié cyclo-cross de l'Etang de la Forêt, en partenariat avec l'EC Pluvignoise le 5 novembre.



La vie associative

SKOL ER SUL

Cette association en sommeil depuis fin 2015 a été dissoute officiellement (récépissé de la Préfecture) en juin 2017 (suite à l'AGE des associés en avril 2017).

Skol Er Sul née en 2005, était le prolongement de l'enseignement musical bénévole que Loeiz LAGATU (un des initiateurs du Bagad de Vannes) dispensait depuis les années 75 avec un dévouement et une patience admirables jusqu'en 2009 date de son décès.

Plusieurs démissions de membres sont à l'origine de la mise en sommeil de l'association, personne ne voulant en prendre la responsabilité pour la relancer. En effet les adhérents démissionnaires se sont pour la plupart orientés vers d'autres groupes musicaux ou pour certains, ont changé de loisir. Cette démarche s'est déjà produite à plusieurs reprises dans le passé de l'association avec d'autres adhérents. En effet ce dénouement est tout à fait normal puisque Skol Er Sul association d'initiation n'avait pas vocation à faire des prestations ou spectacles. Elle proposait simplement une formation - découverte, les musiciens une fois formés partent vers des groupes présents dans les animations. Des sonneurs de qualité, qui sont aujourd'hui reconnus, ont d'ailleurs fait leurs premières armes par un passage par l'association à l'époque de Loeiz LAGATU. Pour ma part j'ai intégré un groupe musical qui fait beaucoup de prestations, je sonne en couple et je participe au lancement du Bagad Gregam, je n'ai donc pas souhaité poursuivre Skol Er Sul et la transmission ne s'est pas faite faute de reprenneur. Ainsi avec Noel Mahuas, seul adhérent restant, nous avons donc décidé de dissoudre.



Skol Er Sul disposait d'une trésorerie. Ces disponibilités ont été réparties en part égales entre « Grouiad Eid Arhoua Eh Bredeui » (notre complice dans l'organisation de nos fest noz depuis de nombreuses années, c'est un juste retour des choses compte tenu que leur collaboration a été bénévole), et le Bagad Gregam et cela contribuera au financement de l'équipement technique des musiciens.

Skol er Sul fut une belle expérience

Thierry Imbault - 06 85 08 18 28

Musique traditionnelle
Association Loi 1901 n° 0563340751
48 Rue de la Vallée du Loch - 56390 BRANDIVY

Amicale Laïque de Brandivy

L'Amicale Laïque est l'association des parents d'élèves de l'école de la Petite Colline. Notre association est officiellement née le 21 Février 1969, cela fait donc 48 ans qu'elle vit autour et pour les enfants scolarisés dans notre école communale.

Cette association a pour but de créer des événements tout au long de l'année, avec la coopération des enfants au maximum, afin de financer les différents projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante.

Ces différentes manifestations organisées par l'Amicale Laïque sont aussi et surtout l'occasion de créer des liens entre les parents, enfants, grand parents....

Notre Assemblée Générale du 06 octobre a dressé un positif de l'année scolaire 2016-2017 tant au niveau de la trésorerie qu'au niveau de l'implication de tout le monde dans la construction et réalisation des différents événements. Un nouveau bureau a été élu à l'issue de cette Assemblée Générale:

- GUENEDAL Nolwenn : Présidente
- JACQ Sylvie: Vice-Présidente
- GEORGEAULT Julien: Secrétaire
- BLINO Marie Odile: Secrétaire Adjoint
- DANIBO Thierry: Trésorier
- HERLIN Alexandre: Trésorier Adjoint



Pour cette nouvelle année scolaire 2017-2018, le calendrier des différentes manifestations est encore bien rempli :



- **20 Octobre 2017**: Vente de pizzas
- **02 Décembre 2017** : Vente de sapins
- **15 Décembre 2017**: Marché de Noël et repas Tartiflette
- **1^{er} Avril 2018** : Chasse à l'oeuf suivi du repas Rost er Forn
- **20 Avril 2018**: Vente d'objets illustrés par les enfants
- **09 Juin 2018** : Kermesse



Contact : amicalelaïque.lapetitecolline@gmail.com

La vie associative

L'Amicale militaire du Loch en 2017

Depuis la création de l'Association en 2012, l'Amicale affiche sa stabilité tant dans les effectifs que financièrement.

L'évolution se manifeste au regard des différents événements auxquels nous participons, cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, commémoration des combats de BAZEILLES à BRANDIVY, pèlerinage des anciens combattants de BRETAGNE à SAINTE ANNE D'AURAY, commémoration de la fin des combats en AFN le 5 décembre à VANNES.

Au cours de l'année 2017, nous avons eu l'honneur de procéder à des remises de décorations à plusieurs de nos adhérents : Emmanuel VANWAESCAPPEL, Daniel DUBOIS, Dany MASCETTI, Dominique PETERLE, Patrick MARTINS tout ceci dans une très bonne ambiance, en concertation avec nos élus, notre école, nos anciens et la population.

Nous avons pour projet, à l'avenir, de représenter BRANDIVY en délégation, avec notre drapeau, au niveau national en participant aux cérémonies commémoratives des combats de 1870 à BAZEILLES dans les ARDENNES françaises et belges.

Nous avons toujours l'intention d'organiser une cérémonie pour honorer les maquisards qui ont donné leur vie pour la France lors des combats de la libération.

Enfin, pour la troisième année d'affilée, le concours de pétanque que nous organisons a très bien fonctionné, ceci grâce au soutien de nos sponsors et à la participation des Brandiviens que nous remercions. Cette journée ludique sera renouvelée l'année prochaine à la même période, avec nous l'espérons encore plus de participants.

Pour l'année 2018, à venir, nous tiendrons notre assemblée générale le 7 avril, suivie d'un repas en commun, nous participerons activement aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, nous organiserons notre concours de pétanque le 16 juin, nous commémorerons les combats de BAZEILLES le 1er septembre et nous nous rendrons à VANNES le 5 décembre pour la cérémonie commémorative de la fin des combats en Afrique du Nord. L'accès à l'amicale est ouvert à toute personne ayant appartenu à l'institution militaire sous n'importe quelle forme que ce soit.



Contacts : Patrick LOUIS, président, au 06 78 24 70 46 ou Gérald RYDER, secrétaire, au 06 26 93 55 72

Vacances et familles

Depuis plus de quarante ans, "vacances et familles" accompagne annuellement plus de 1000 familles en difficulté dans leur projet de départ en vacances tout en favorisant leur autonomie. En France, nous sommes 2000 bénévoles aidés par 34 salariés. Plus de 300 lieux de séjours sont répartis dans 27 départements d'accueil.

L'offre de séjours de "vacances et Familles" se fait essentiellement à la campagne en tourisme vert, souvent en camping.

L'équipe des bénévoles Brandiviens accueille depuis 3 ans des familles au camping de Mme Sylvie OLLIVIER à Pluvigner.



Les bénévoles au mois d'août après le démontage du auvent de la caravane

Cet été, deux familles y ont séjourné, toutes deux originaires des Côtes d'Armor. Elles ont apprécié le calme de ce camping mais aussi les propositions d'activités émanant de l'association: pédalo à l'étang de la forêt de Brandivy, découverte de la cité de la voile à Lorient, parc d'attractions Kingoland à Plumelin.

Ces familles, encadrées par les bénévoles, se sentent sécurisées, ces vacances leur ont apporté bien-être et ouverture aux autres.

L'association Brandivienne, depuis 1995, a accueilli 381 personnes, dans un premier temps en maison, et depuis 3 ans en caravane.

Des relations fortes se créent et se développent entre les familles accueillies et les accueillants.

Vacances et familles est une association de bénévoles solidaires, merci à eux pour leur fidélité.

Rejoignez-nous !

Contact : Vacances et Familles Bretagne, antenne du Morbihan
47 rue Ferdinand Le Dressay - 56000 Vannes Tel 02.97.54.10.14
A la mairie de Brandivy contacter Marie-Claude Derian au 02.97.56.03.74

Stop aux cambriolages

<https://www.referentsurete.com>

Sur la page d'accueil du site, cliquez en bas de page sur le cartouche "testez vos connaissances". Divers thèmes sont abordés comme la protection de votre habitation, entreprise, commerce, l'intérêt et la législation sur la protection électronique : alarme et vidéo protection.

Enfin, un Quiz spécifique traite du dispositif "Participation Citoyenne", pour les municipalités et les citoyens désirent approfondir leur connaissance sur ce dispositif de prévention de la malveillance.

1, 2, 3 Histoires à croquer

La semaine du livre pour enfants a eu lieu du 20 au 26 novembre 2017 sur le territoire de Loc'h Communauté (9^{ème} édition) en collaboration avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Les enfants de l'école « La petite colline » ont bénéficié de deux animations intéressantes le jeudi 23 novembre.

Le matin, les plus jeunes ont apprécié le spectacle par la compagnie Arts symbiose : Huumm ! des légumes...

Le voyage d'un petit ver au beau milieu d'un jardin potager, qui recherche sa princesse, raconté par Karine LE MAY a su captiver l'attention des petits spectateurs.

Inspiré d'ouvrages de la littérature enfantine, le spectacle : Huumm ! des légumes... est une forme artistique, ludique et poétique, qui défend un projet éducatif de sensibilisation autour du légume frais.

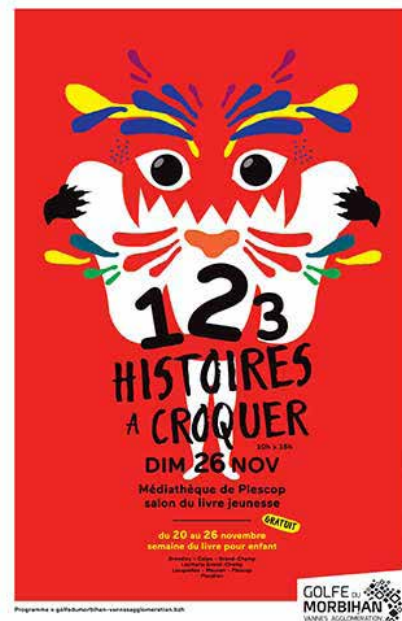
Après le spectacle, les enfants étaient invités à venir rejoindre la comédienne pour regarder, sentir, toucher et goûter les différents légumes.

L'après-midi, d'autres enfants ont accueilli Nathalie INFANTE, auteur-illustratrice et éditrice.

En 2007 elle a créé les éditions Marie-Louise afin de donner le jour à des personnages plein de fantaisie, ses histoires parlent de différence, de tolérance, d'écologie, d'amitié, d'amour, bref de la vie !

Le courant est très bien passé entre Nathalie INFANTE et les enfants qui ont pu lui poser d'innombrables questions.

Ce jeudi de novembre fut une bien belle journée ludique et aussi riche d'enseignements pour les enfants de la petite colline.



Fête des voisins au Guern le 2 septembre

Presque 30 personnes venant des villages du Guern, Foliorh et Kergal avec d'anciens voisins habitant aujourd'hui à Grand-Champ, se sont réunis ce 2 septembre au Guern chez Marie-Joëlle Bourhis pour la fête de quartier.

Le voisinage s'est retrouvé pour la 17^{ème} fois dans la convivialité autour d'un repas le midi et le soir.

Le doyen de l'assemblée est Aimé Bourhis, 91 ans et la doyenne de cette assemblée est Monique Guguin, 81 ans.

Cette tradition perdue depuis 2001 dans le quartier sur l'initiative de Marie-Joëlle.

Un grand merci à elle de la part de tous ses voisins.



Chez Marie-Joëlle Bourhis avec une partie des invités.

Domicile Partagé des " Aînés du Golher "



2002-2017: le domicile partagé fête cette année ses quinze ans. Les huit résidents qui l'occupent y coulent des jours paisibles entourés par les auxiliaires de vie attentives à leur confort et aussi par les infirmières, les kinés, et régulièrement par des stagiaires en formation ou en découverte des métiers.

Les familles, toujours très présentes, entourent les leurs avec affection et beaucoup d'attentions.

2017, aura été une année riche en animations. Un grand merci à tous ceux qui viennent distraire nos aînés : Claudine Laly

et son accordéon, Jean-Simon Jollivet et sa guitare et son beau répertoire de chants, Robert Tuffigo ...

Cathy Pasco avec ses amis cornouillais le week-end de Pâques : quel bel après-midi avec chants et danses cornouillais !

Nous nous sommes aussi rendus à la kermesse de l'école, à la fête de la musique, au pardon de la grotte Notre Dame de Lourdes, au repas de CCAS...

Et chaque année en décembre le prêtre de la paroisse, le père Faustin, vient célébrer la messe de Noël. Il est accompagné par les bénévoles de la paroisse. Et décembre nous apporte également la visite du père Noël avec ses chocolats.

Les anniversaires sont marqués par chants, gâteaux et bulles pétillantes.

L'été nous faisons un tout petit peu de jardinage et régulièrement nous chantons avec Augustine, notre chef de chœur de Plumergat...

La gestion du domicile se fait par une équipe de bénévoles qui s'occupe de toute la partie administrative, les achats, les plannings, éventuellement les recrutements...

Amis Brandiviens: nos résidents vous invitent à venir partager goûters et conversations.

La porte du domicile du Golher vous est ouverte.

Marie-Claude Derian

Un arbuste aux bébés

Samedi 17 juin 2017:

Les bébés nés en 2015 et 2016 ont tous reçu un arbuste fêtant leur naissance (10 bébés en 2015 et 10 en 2016)

20 plantes arbustives ont donc été choisies par leurs parents, ceux-ci avaient le choix entre camélias, saules crevette, azalées, lilas, cornouillers et viburnums.

Ce fut un moment fort sympathique qui se clôtura, comme il se doit, par un joyeux pot de l'amitié.



Mr. le Maire avec les bébés et leurs parents.

Du nouveau à Brandivy

Depuis le 3 novembre, Martine Dano vous invite à venir au Bar de L'Eden faire votre Loto - Loto sportif - Euromillion ou tout autre jeux de tirage.

Bonne chance et faites vos jeux.



Santé info

Le cabinet infirmier de Brandivy est à votre disposition pour **vos soins d'hygiène, pansements, prises de sang et vaccinations.**

« Vos infirmières se vaccinent, elles vous protègent. ».



Démarche zéro phytosanitaire

Le désherbage mécanique, une alternative aux herbicides.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ont désormais l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les parcs et jardins suite à la nouvelle réglementation votée dans le cadre de la loi sur la transition énergétique. Pascal HERRISSON, 1^{er} adjoint, a souhaité présenter cette nouvelle approche.

Depuis combien d'années avez-vous commencé à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ?

La commune s'était déjà engagée, le mandat précédent, à ne plus utiliser de désherbants, de fongicides et d'insecticides. Seul le terrain des sports présentait une difficulté technique d'entretien et depuis 2 ans maintenant, nous n'utilisons plus de produits.

Pourquoi la commune s'est engagée dans le zéro phytosanitaire ?

La commune en tout domaine se conforme à la loi, bien sûr, mais c'est avant tout une démarche environnementale qui nous anime. De plus, nos services techniques ont été partie prenante dans ce projet de réduction puis d'abandon. Le SMLS (Syndicat Mixte du Loch et du Sal) qui œuvre pour le maintien de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques nous assiste également en proposant des journées de formation, du conseil et des supports pédagogiques.

PROXALIX, bureau d'étude mandaté par le SMLS, classe les communes par niveau d'intérêt environnemental. Nous étions, il y a deux ans, classé 2 ; aujourd'hui nous sommes classés 5, (5 étant le maximum) et cela nous rend éligible au « Trophée zéro phyto ».

Dernière minute : Information du SMLS :

« Je vous informe que le Syndicat va proposer notre commune à la Région pour la remise du prix zéro phytos. Cela fait suite à 2 années au niveau 5 (sans pesticides sur l'ensemble des espaces communaux en interne ou avec un prestataire). »

Quelles sont les techniques de désherbage ?

Les techniques sont multiples : cela va du désherbage à la binette à la herse étrille (couramment utilisé en agriculture biologique). Nous utilisons également des techniques de broissage contre les plantules et le nettoyeur haute pression contre les mousses. Tout ceci nécessite un grand sens de l'observation et une réactivité face au développement des adventices. Il faut aussi redéfinir ce qu'est la propreté d'un espace vert : un espace indemne de phyto ou indemne de mauvaises herbes ? Cela passe donc par un changement de regard sur les choses.

Quelles sont les nouvelles mesures prises par la commune ?

Le désherbage mécanique nécessite l'utilisation d'outils coûteux que nous ne pouvons pas tous acquérir. Une réflexion sur la « mutualisation » est en cours.

Le maintien d'une bonne qualité de l'eau passe aussi par une étude sur le réseau « Eaux Pluviales ». On admet aujourd'hui que l'eau circule beaucoup trop vite (fossés drainants au lieu de fossés réservoirs). Les futurs aménagements du « Hameau de Kerican » entrent dans cette démarche de « limitation de vitesse » d'écoulement d'eau. Au système classique d'écoulement souterrain se substituera un système de noues enherbées à la fois fonctionnel et paysager.

Parallèlement, allez-vous lancer des manifestations pour sensibiliser la population ?

Il n'est pas prévu de manifestations d'envergure. La reconquête de la qualité de l'eau est l'affaire de tous : les collectivités, les professionnels mais aussi les particuliers que nous pouvons sensibiliser par notre bulletin municipal et quelques communications.

Si l'on veut être efficace, il faut rappeler régulièrement les bonnes pratiques, les bons gestes, les bons réflexes : c'est aussi ce que nous attendons de la presse locale que nous remercions dans cet accompagnement.



Commémoration du 11 novembre 2017

Après un rassemblement coutumier des associations d'anciens combattants, des enfants des écoles, des élus et de la population à la mairie, nous nous sommes dirigés vers le monument aux morts où nous avons procédé à un dépôt de gerbe. Des décorations ont alors été remises à un membre de l'Amicale Militaire du Loch et un de l'UNACITA. Après avoir entonné en chœur l'hymne national nous nous sommes dirigés vers la salle polyvalente où après avoir remis deux insignes de porte drapeaux, nous avons écoutés les enfants de l'école de la petite colline interpréter une très belle chanson. L'école exposait pour la deuxième année consécutive le travail des enfants sur la première guerre mondiale, après avoir effectué des recherches sur les années 1914, 15 et 16, les enfants ont travaillé sur l'année 1917, notamment « la bataille du chemin des dames », l'arrivée des américains et bien sûr les brandiviens disparus cette année là. La manifestation a été clôturée par le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.



Les Associations Sportives

Nom de l'Association	Objet	Président(e)	N°de téléphone
A.S.B FOOT	Football	Mr LE CORRE Pascal	02 97 66 72 74
SOCIÉTÉ DE CHASSE PRIVÉE DE BRANDIVY	Chasse	Mr LE CORRE Jean-Yves	02 97 56 02 26
VÉTÉRANS FOOT	Football	Mr KERBART Christian	02 97 56 51 07
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE KERGAL	Chasse	Mr ALLAIN Geroges	02 97 56 01 31
QUE DU BONHEUR	Fléchettes, billard	Mr DREANO Nicolas	02 97 56 07 28
BREIZH IZEL	Véhicule 4x4 et motos tout terrain	Mr LAVENANT Patrice	02 97 57 59 42
LES POUSES-CAILLOUX	Randonnée	Mme IMBAULT Geneviève	02 97 56 04 08
ZENITUDE	Pilate et Zumba	Mme DANIBO	02 97 56 02 64
UN INSTANT POUR SOI	Yoga	Mme DURUPT Stéphanie	06 79 51 06 61
COMITÉ D'ORGANISATION SPORTIF BRANDIVIEN	Événements sportifs et culturels	Mr LE GARGASSON Claude	02 97 68 06 40

Les Associations Culturelles

ER RIOLENN HAG EN IVARC'HEU	Culturelle	Mme COURTET Françoise	02 97 56 12 84
GROUIAD EID ARHOUAH EH BREDEUI	Culturelle	Mme PASCO Catherine	02 97 56 12 87

Les Autres Associations

AMICALE LAÏQUE	Ecole	Mme GUENEDAL Nolwenn	06 07 22 02 07
PROMOTION DE LA VIE DE LA PAROISSE	Religieuse	Mr LAIGO Jean-François	02 97 50 63 46
COMITÉ DES FÊTES	Organisation événements	Mr BUSSON David	07 83 94 11 67
U.N.A.C.I.T.A	Militaire	Mr DANO Pierre	02 97 56 03 39
LES ÂÎNÉS DU GOLHER	Domicile Partagé	Mme DERIAN Marie-Claude	02 97 56 02 46
AMICALE MILITAIRE DU LOCH (devoir de mémoire militaire)	Militaire	Mr LOUIS Patrick	02 97 56 08 28

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une **DAACT** à la mairie pour signaler la fin de ses travaux.

De quoi s'agit-il ?

La déclaration d'achèvement des travaux est un document qui permet d'attester auprès de la mairie :

- de l'achèvement des travaux
- et de leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée.

Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet :

- d'un permis de construire,
- d'un permis d'aménager,
- ou d'une déclaration préalable.

Contenu de la déclaration

La déclaration précise si l'achèvement concerne :

- la totalité des travaux
- ou une tranche des travaux selon un programme autorisé (par exemple en cas d'échelonnement des travaux dans le cadre de la construction de logements). Lorsque les travaux sont effectués par tranche, la déclaration porte uniquement sur ces seules réalisations. Il y a donc autant de déclarations d'achèvement des travaux à adresser à la mairie qu'il y a de tranches de travaux à réaliser.

Démarche

La déclaration d'achèvement des travaux doit être effectuée au moyen d'un formulaire.

Ce dossier (formulaire et attestations) doit être déposé directement à la mairie où se situe le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Contrôle des travaux

- La mairie peut procéder au contrôle sur place des travaux réalisés lorsqu'elle l'estime nécessaire. Cette visite des lieux est alors réalisée dans un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la déclaration. Ce délai est porté à 5 mois lorsque ce contrôle est obligatoire. Passés ces délais, la mairie ne peut plus contester la conformité des travaux.
- Si la mairie constate une anomalie dans les délais de 3 et 5 mois suivant l'autorisation accordée, elle peut **mettre en demeure** le titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'y remédier en effectuant les travaux nécessaires ou lui demander de déposer un **permis de construire modificatif**.

Attention

Si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

**La DAACT peut être demandée par le notaire pour attester de la conformité d'un bien ;
l'absence de celle-ci peut empêcher une vente !**

L'absence de DAACT établit de fait, une non-conformité des travaux.

En ne jetant pas n'importe quoi dans le réseau ...

... des eaux usées nous évitons de dégrader la station d'assainissement qui vient de recevoir 23000 € d'équipement !

(Huiles -même de friture-, solvants, peintures, lingettes, petits objets...)

La station de collecte des huiles usagées sur le parking du cimetière qui présente des risque de pollution et n'est plus aux normes sera retirée courant décembre 2017. Nous devons désormais déposer nos huiles usagées à la déchèterie du Pont du Loch à Locmaria Grand Champ.



En entretenant ma chaudière, je fais des économies

Depuis 2009, l'entretien annuel de votre chaudière est obligatoire. L'automne est le moment le plus propice pour cette opération qui garantit un bon fonctionnement de votre appareil.

Lors de la visite, le professionnel doit respecter quelques obligations :

- vérifier l'état de la chaudière et la nettoyer si nécessaire
- faire les réglages pour optimiser le rendement et éviter l'émission de monoxyde de carbone, dangereux pour la santé
- évaluer les performances énergétiques et environnementales de l'appareil et les comparer à des valeurs de référence
- vous apporter des conseils sur le bon usage de l'équipement, les améliorations possibles et l'intérêt éventuel de son remplacement.

Le professionnel vous remettra une attestation à conserver pendant 2 ans. En cas de problème dans votre habitation, sachez que votre assureur pourra vous la réclamer.

Une chaudière bien entretenue voit sa durée de vie augmenter, pollue moins et peut consommer jusqu'à 12% d'énergie en moins... une économie à ne pas négliger pour qui souhaite réduire ses dépenses !

Pour plus d'informations :

Espace Info Energie - 02 97 26 25 25 - infoenergie@pays-vannes.fr - 30 Rue Alfred Kastler 56000 Vannes

Pour rappel :

Vous avez un projet de travaux d'économie d'énergie dans votre logement ?

L'Opération Rénovée de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération peut vous conseiller pendant toute la durée de votre projet de façon gratuite et indépendante et vous accompagner dans l'obtention de l'ensemble des subventions disponibles, notamment l'aide aux travaux propre au dispositif.

Contacts : 02 97 60 42 55 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30)
ou contact@operation-renovee.fr.

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, etc...
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez les impérativement à l'extérieur des bâtiments...
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et ne bouchez jamais les aérations de votre logement...

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

Espace Autonomie Seniors

Des professionnels près de chez vous. Chaque personne âgée doit pouvoir être prise en charge de manière globale dans le respect de ses différences, de son histoire, de son parcours de vie.

Les espaces autonomie seniors, présents sur tout le Morbihan, sont des structures sur lesquelles les seniors et leurs proches peuvent s'appuyer. Les professionnels de ces espaces les accompagneront à chaque étape du parcours.



LES MISSIONS :

- **Informier et conseiller** les seniors et leurs proches sur :
 - Le maintien à domicile (aide à domicile, soins, portage de repas, adaptation du logement...).
 - Les structures d'accueil pour personnes âgées (hébergement temporaire ou permanent, accueil de jour, foyer logement...).
 - L'accès aux droits (aides financières, protection sociale et juridique...).
- **Évaluer** les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées
- **Organiser** un suivi soutenu pour les personnes confrontées à une situation complexe en termes de santé, d'autonomie, de situation sociale...
- **Mettre en place des actions** d'information et de prévention (conférences, forums, ateliers) à destination des seniors et leurs proches : santé, perte d'autonomie, lutte contre l'isolement, nutrition, sécurité routière... Pour aller plus loin dans son action, l'EAS propose un espace documentaire pour s'informer sur la gérontologie (*prêts gratuits d'ouvrages, revues spécialisées, supports médias DVD, CD, etc.*)

A noter, l'EAS agit dans la concertation et la coordination à travers des groupes de travail spécifiques avec les partenaires du territoire (*CCAS, caisses de retraite, services d'aide et de soins à domicile, services sociaux, hôpitaux, professionnels de santé libéraux, associations, réseaux de santé, structures d'hébergements, etc.*)

Espace autonomie seniors du territoire vannetais
Vannes agglomération - PIBS - 30 rue Alfred Kastler CS 70206 - 56006 VANNES Cedex

N° unique : 02 97 68 70 66 - **Mail :** easvannetais@gmvagglo.bzh

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h45 - 17h30

Mardi et vendredi : 13h45 - 17h30

Accueil physique au siège et en permanence uniquement sur rendez-vous.

Possibilité de visites à domicile.

Permanences :

• **Grand Champ** : mercredi matin

Point Accueil Emploi (67 route de Baud)

• **Sarzeau** : mercredi matin

Espace Emploi de Rhuy (44 rue Iluric, zone de Kerollaire)

• **Baden / Plougoumelen** : jeudi après-midi

CCAS de Baden (2 chemin du Vrançial)

Mairie de Plougoumelen (5 rue Yves de Pont Sal)

Des plantes aromatiques et médicinales sur la commune

Jeanne Marty, passionnée par les plantes aromatiques et médicinales, la santé et le bien-être, a créé le 21 mars dernier, son entreprise « L'instant plantes ».

POUR SA PREMIÈRE SAISON, JEANNE PROPOSE À LA VENTE DES TISANES :

Une dizaine de mélanges composés : Tisane « coup de froid », tisane digestive, tonique, détente...

Elle propose aussi une vingtaine de plantes simples, comme le sureau, la reine-des-prés, le tilleul.

Dès l'été prochain elle proposera aussi :

- Des bouquets d'aromatiques frais (persil, coriandre, ciboulette, menthe, estragon)
- Une gamme de produits transformés à base de plantes : Epices, vinaigres, huiles, plantes comestibles, et autres petits trésors.
- Des « ateliers découverte » autour des plantes sauvages comestibles et du bien-être.

Une activité qui s'inscrit dans une démarche de protection de la nature et de développement durable :

« Je conçois mon activité comme un grand jardin. J'attache beaucoup d'importance à mes modes de production respectueux de la nature et du vivant, tout en me permettant d'apprendre et de découvrir de nouvelles techniques »



Jeanne cultive ses plantes au lieu-dit Troguern où Joshua de Diego exerce une activité de maraîchage biologique et Julie de Villars a planté une centaine d'arbres fruitiers. Aline Lebon et Dominique Lesage sont eux aussi en cours d'installation et travaillent à la confection d'une gamme de confits de fleurs et de pâtisseries à base de plantes. De beaux projets émergent de cette dynamique, « Nous espérons d'ici quelques années avoir un lieu de vente commun sur le terrain. »

Pour plus de renseignements, ou pour commander des tisanes, n'hésitez pas à la contacter par mail (jeanne.marty@live.fr) ou par téléphone au 0984535622.

DT-DICT Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Avez-vous le bon réflexe ?

Les réseaux électriques, comme ceux de gaz ou d'eau sont sensibles. Pour préserver la sécurité des personnes et l'intégrité des ouvrages, déclarer tous les travaux prévus à proximité est obligatoire (réglementation «anti-endommagement» de 2012).

Cette obligation s'applique aussi bien aux collectivités locales qu'aux entreprises, et aux particuliers, pour des travaux ayant lieu tant sur le domaine public que privé.

- Le réseau électrique souterrain est situé à une profondeur minimum de 0,65 mètres en dessous du fond des fossés.



Ayez le réflexe DT-DICT avant vos travaux !

Comment déclarer vos travaux concrètement ?

- En un clic sur l'adresse du guichet unique, <http://www.reseaux-et-canalisation.incris.fr/> vous informez de votre intervention. En retour, si des réseaux souterrains sont bien présents à l'endroit que vous avez indiqué, vous recevrez des plans et des informations utiles qui vous permettront d'intervenir en toute sécurité.
- Comptez 3 semaines avant vos travaux pour effectuer votre DT et au moins dix jours pour la DICT. Une protection de ligne électrique peut s'avérer nécessaire et demande un délai de mise en oeuvre.

Une question ? Un besoin d'information ? L'équipe territoriale et votre IP sont à votre disposition pour en parler.

Les risques d'électrisation et d'électrocution sont bien réels. Ne pas faire de DT-DICT met en jeu la sécurité des agents réalisant les travaux et engage votre responsabilité en cas d'accident.



Enedis - Direction Territoriale Morbihan
colloc-56@enedis.fr
02 97 46 87 80



Mémento



Mairie

Place de l'église - 56390 BRANDIVY

Ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h et 15h-17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h-12h et 15h-17h30

Vendredi : 8h-12h et 15h-17h

Tél : 02 97 56 03 74 - Fax : 02 97 56 06 11

Email : mairie@brandivy.fr

Site : www.brandivy.fr

École Publique La Petite Colline

École publique maternelle et primaire

Directrice : Mme Sylvie CANUT

Tél. : 02 97 56 03 69 - Fax : 02 97 56 08 74

Email : ecole.brandivy@orange.fr

Infirmières de Brandivy

Mmes Catherine RIO et

Valérie BERTRAND

Cabinet : 44 bis rue de la Vallée du Loc'h

Tél. : 02 97 56 02 01



Numéros d'urgences

Samu : le 15

Gendarmerie : le 17

Pompiers : le 18

Vigilance Femmes Inf : 3919

Centre d'Information sur le Droit des Femmes et

des Familles (CIDFF) : 02 97 63 52 36

Enfant en danger : 119

Maltraitance Personnes Agées : 3977

Drogue Info Service : 0 800 23 13 13

Commerces de Brandivy

Bar Tabac Journaux L'Eden :

Fermé le mercredi

Tél. : 02 97 56 06 82

Boulangier Pâtissier Alimentation :

Ouvert le matin de 8h à 12h30

Fermé le lundi - Tél. : 02 97 56 06 82

Crêperie du Puits : Tél. : 02 97 56 04 16

Commerçants ambulants : arrêts au bourg

Boucherie

Mardi de 10h30 à 12h / Jeudi de 16h30 à 18h

Samedi de 10h30 à 12h

Poissonnerie

Mercredi de 14h30 à 15h30

Samedi de 9h à 10h

Assistante sociale

Mme GLAZIOU : 02 97 69 51 76

Conciliateur de Justice : permanence

3^e mercredi au Loch Info Service de

Grand-Champ : 02 97 61 40 16 (sur rdv)



Taxis : Taxis JEHANNO-LE GOFF

Tél. 02 97 24 77 77 - Mob. 06 62 67 70 20

Presbytère Père Faustin MUYALI - Tél. 02 97 60 77 93

5 rue Poste - 56390 GRAND-CHAMP - Email : grandchamp@diosece-vannes.fr



Services intercommunaux

Accueil Golfe Morbihan Vannes Agglo : courrier@gmvagglo.bzh..... Tél. 02 97 68 14 24

Service application des sols (ADS) : ads@gmvagglo.bzh..... Tél. 02 97 68 70 70

Espace Autonomie Seniors Tél. 02 97 68 70 66

Déchèterie du Loch et du Sal : (Ouvert le lundi, mercredi et samedi)..... Tél. 02 97 66 63 42

Pôle Environnement : (assainissement)..... Tél. 02 97 66 37 38

Service prévention et gestion des déchets..... Tél. 02 97 68 33 81

Maison des Services..... Tél. 02 97 61 40 16

Ripam (Relais Intercommunal Parents Assistant(es) Maternelles)..... Tél. 02 97 66 47 69

Piscine de Grand-Champ..... Tél. 02 97 66 78 62

Bureau d'information tourisme des Landes de Lanvaux..... Tél. 02 97 66 45 75

